

RETRAITE À 70 ANS

Une provocation de l'UMP

Les futurs retraités sont victimes de maltraitance budgétaire. Le projet de budget 2009 leur promet l'allongement à 41 ans de la durée de cotisation, le refus d'augmenter de 25% le minimum vieillesse aux personnes âgées vivant en couple et la perspective d'une retraite à 70 ans.

Belle société celle où l'on aurait le choix entre les difficultés de fin de mois ou travailler jusqu'à 70 ans!

Malgré la tourmente mondiale qui relègue les dogmes libéraux aux poubelles de l'histoire, l'UMP continue son travail de destruction de notre système de solidarités nationales.

Mauvais coup en douce

Dans l'exercice consistant à monter de mauvais coups en douce, loin des projecteurs, l'UMP s'est surpassée lors de l'adoption du budget 2009 de la Sécurité sociale. L'amendement repoussant l'âge limite de départ à la retraite à 70 ans, voté la nuit, dans un hémicycle déserté, est vécu comme une provocation.

Pour le porte-parole du parti sarkozyste, il s'agit « tout simplement » de donner « plus de liberté aux Français qui veulent travailler plus ». A l'heure actuelle, les employeurs peuvent mettre leurs salariés à la retraite d'office à partir de 65 ans. L'amendement dit que les travailleurs « *qui le souhaitent* » pourront prolonger leur activité au delà de 65 ans « *sous réserve d'en avoir préalablement manifesté l'intention* » auprès du patron. « *Nous voulons inciter les Français à prolonger leur activité, leur donner envie de le faire... Il y avait un côté absurde de forcer quelqu'un à partir alors qu'il voulait travailler* » justifie de son côté le ministre du travail.

Cumuler retraite et emploi

L'argument de la liberté de choix n'est contesté par personne; encore faut-il que les conditions très concrètes en soient créées. La plus évidente touche à l'emploi. Aujourd'hui deux salariés sur trois sont à 57 ans évincés des effectifs des entreprises. Le patronat continue d'user massivement de l'emploi comme première variable d'ajustement au maintien du taux de rentabilité recherché. L'autre condition fondamentale concerne le niveau de revenu. Rançon des précédentes « réformes » de la Retraite, le niveau des pensions

baisse et à défaut d'une autre réforme mobilisant de nouveaux financements, la tendance va s'accroître dans les prochaines années. Dans ces conditions, pour s'assurer un revenu suffisant, de plus en plus de salariés vont se trouver contraints de chercher à prolonger leur activité professionnelle, voire à cumuler retraite et emploi.

Dégradation des pensions

La vérité est donc qu'en « permettant » de travailler jusqu'à 70 ans, l'UMP anticipe les conséquences de la dégradation des pensions. « Au lieu d'allonger indéfiniment la période d'activité, la priorité, selon la CGT, est d'assurer aux salariés des carrières complètes et d'intégrer périodes d'apprentissage, de recherche d'un premier emploi et d'études dans la durée de cotisation exigée. »

Ce qui permettrait de rendre effectif le droit au départ à 60 ans avec une pension à taux plein. Priorité devrait aussi aller, pour les syndicats, à la reconnaissance du droit au départ anticipé pour travaux pénibles – un dossier bloqué par le MEDEF et que le gouvernement ne manifeste aucune volonté faire aboutir. Encore faudrait-il pour cela s'attaquer à une réforme du financement de la retraite permettant d'améliorer les droits des assurés. L'UMP préfère faire des économies en réduisant ces droits.

Examiner toutes les alternatives

Que penser d'un gouvernement qui en 24 heures est capable de trouver plus de 300 milliards d'euros pour sauver les marchés financiers et bancaires et n'est pas capable de sauver notre système de retraite ? Et puis de quelle liberté parle-t-on ? Celle de choisir entre partir avec une retraite de misère ou s'épuiser à la tâche après 60 ans ? On ne peut oublier la situation de millions de salariés astreints à des travaux pénibles qui aspirent, eux, non à retarder leur départ mais à prendre une retraite anticipée. S'il est vrai que l'on vit plus longtemps en bonne santé, l'espérance de vie des ouvriers reste inférieure de sept ans à celle des cadres. Le gouvernement s'est avéré jusqu'alors incapable d'ouvrir la perspective d'un nouveau droit au départ anticipé pour travaux pénibles pourtant prévue par la réforme Fillon de ...2003.

Les élus communistes, qui se sont opposés à ce mauvais coup, ont réclamé l'ouverture d'un débat pour examiner « toutes les propositions alternatives » permettant de financer la retraite sans porter atteinte aux droits des assurés mais au contraire en les améliorant.

Le Parti communiste au cœur des rassemblements populaires et citoyens pour changer les politiques en France et en Europe

Je désire être informé-e des initiatives du Parti communiste français

Je décide d'être membre du Parti communiste français

Je verse ____ euros (chèque à: Association de financement du PCF)

Prénom et nom : _____ Adresse : _____

Téléphone : _____ Courrier électronique : _____

Renvoyer à : Parti communiste français - 2 pl. du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19 / T : 01 40 40 12 12 / @ : pcf@pcf.fr - W : www.pcf.fr